

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lre</sup> NIVERLET, libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.	
6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.
4 — 32 — —	Express.
4 — 1 — —	Express-Poste.
10 — 28 — —	Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.	
9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 51 — —	Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.	
7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'élévation du taux de l'escompte, à Londres, à Paris, donne lieu à des interprétations trop diverses pour que nous ne cherchions pas à préciser autant qu'il est en nous, les principales causes d'une mesure qui touche vivement le commerce, quoiqu'elle ne soit, nous l'espérons, que momentanée.

Il faut le reconnaître, les directeurs de la Banque d'Angleterre ne pouvaient guère se dispenser de faire ce qu'ils ont fait. L'état des affaires en Amérique va de mal en pis, et malgré les efforts tout-à-fait dignes d'éloges de la masse commerciale et des banques, il est à craindre que cette pression soudaine ne finisse mal. Déjà la liste des suspensions de paiements des banques et des maisons de commerce des Etats-Unis est très-nombreuse. Le chiffre en est de 2 ou 300, et dans ce nombre il y en a qui sont en relations avec l'Angleterre et le reste de l'Europe.

En outre, d'après les dernières lettres, le taux du change, même pour les meilleurs effets, était venu à un point tel qu'il donnait un bénéfice considérable sur l'or tiré d'Angleterre, et, bien que par suite de la possibilité d'un retour subit, les spéculateurs en Angleterre n'aient pu hésiter à entreprendre l'opération sur une grande étendue. Les sommes auxquelles s'élève le montant des billets transmis de New-York avec ordre direct de les retourner en espèces, ajoutés aux sommes expédiées par les capitalistes anglais pour l'achat des valeurs publiques, entraînent la certitude de nouvelles demandes contre lesquelles il est nécessaire de prendre les plus prompts précautions.

Enfin, la Banque d'Angleterre a dû se hâter de prendre une décision en apprenant qu'une demande considérable de souverains anglais avait été faite pour le compte des Américains, et qu'une très-forte quantité de ces espèces monnayées avait été tirée déjà de la Banque pour être expédiées immédiatement. Les lettres de change étrangères aux Etats-Unis se vendent de 5 à 7 d'escompte. Les importations d'or, tant d'Angleterre que de France, donnent en conséquence des bénéfices. Les banques qui n'ont pas suspendu leurs paiements en espèces ont résolu de tirer de fortes sommes de Lon-

dres et du Havre. On voit par l'ensemble de ces faits qu'il était impossible de ne pas recourir à une élévation immédiate de l'escompte. Les changes avec les Etats-Unis, le taux énorme de l'intérêt, les bas prix des marchandises principales causés par le désarroi qui régnait sur le marché américain, encourageaient nécessairement à y faire des envois considérables de lingots. La hausse dans le taux de l'escompte de la Banque destinée à faire face à la circonstance, et à ralentir l'exportation du numéraire devenait dès lors indispensable.

Quant à la Banque de France, il est évident qu'elle ne pouvait, à son tour, agir autrement que la Banque d'Angleterre. Les mêmes nécessités lui faisaient une loi de conserver avant tout sur notre propre marché le numéraire que possède actuellement la France. — Havas.

On sait, depuis longtemps, que la politique pleine de modération de l'Empereur, au sujet des Principautés, a produit l'heureux résultat d'une entente à peu près complète entre les grandes puissances européennes, sauf l'Autriche peut-être. L'union réclamée par les divans aura définitivement lieu, et il ne reste plus qu'à décider si elle se bornera à l'administration ou si elle deviendra aussi politique, par la nomination d'un prince étranger qui serait placé à la tête du gouvernement. Cependant nous voyons les ambitions intraitables qui s'agitent encore à Vienne, s'évertuer de nouveau à représenter l'Autriche comme à la veille de rétablir, à Jassy et à Bucharest son influence excessive. L'esprit de conciliation de Napoléon III serait considéré encore une fois, par la cour de François-Joseph, comme une renonciation et l'on s'empresse de relever la tête.

L'attitude et le langage de notre monde officiel, nous écrit-on de Vienne, le 19, qui trahissent un désappointement marqué après le résultat connu des dernières opérations électorales dans les deux Principautés Danubiennes, se sont incontestablement relevés depuis quelques jours, à tel point que bien des personnes, en état d'apprécier la marche des événements en Orient, prévoient qu'en définitive, la politique autrichienne, étroitement unie à celle de l'Angleterre, triomphera des obstacles de toute nature, que, dans ces derniers temps, on était par-

venu à lui susciter. C'est ainsi qu'on se montre de plus en plus convaincu ici de l'impossibilité de transformer, en une monarchie héréditaire, la suzeraineté des deux Principautés. Des motifs sérieux, qui se sont produits récemment, permettent de penser que si ce projet a réellement existé quelque part, il peut être considéré comme abandonné aujourd'hui; on va même jusqu'à nier à Vienne que jamais il soit entré dans le plan de quelque grande puissance en Europe de fonder, par la réunion entière et complète des deux pays roumains, un nouveau trône, que par la force des choses la Turquie ne pouvait pas reconnaître pour légitimement établi et que nécessairement, elle se serait efforcé en tout temps de renverser par tous les moyens matériels dont elle aurait pu disposer dans un avenir plus ou moins prochain.

La correspondance particulière que nous reproduisons, ajoute que tout ce regain de vanité de la cour d'Autriche, a pour origine certaines paroles de lord Seymour, ambassadeur anglais à Vienne. Ce diplomate aura donné quelques espérances au baron de Werner et au prince Kallimaki: de là le retour de la fièvre chaude qui oblitère depuis si longtemps le cerveau du vieux parti autrichien qui se croit au temps du prince de Schwarzenberg.

Il n'y a pas même lieu de discuter ces déraisonnables tendances. Les faits se chargeront de les réprimer lorsqu'il en sera temps. Mais nous avons cru devoir les signaler pour tenir l'opinion au courant du mauvais esprit qui continue de régner à Vienne. — Havas.

D'après les nouvelles qui arrivent à la fois de l'Allemagne et du Danemarck, l'affaire des duchés serait en bonne voie d'arrangement, sans qu'on juge nécessaire d'en référer à la diète de Francfort. Voici ce qu'on écrit le 17 octobre, de Copenhague, à l'agence Havas:

« On assurait aujourd'hui que le gouvernement venait de recevoir des nouvelles satisfaisantes de notre envoyé auprès de la diète de Francfort. Il en résulterait que la grande affaire du conflit qui s'est élevé entre le Danemarck et les deux grandes puissances allemandes au sujet des deux duchés, ne sera pas encore de si tôt déferée à la décision de la Confédération germanique. Il paraît que les deux

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

PROLOGUE. — LE CAPITAINE BRAMANTE.

(Suite.)

Braccioli ne put s'empêcher de tressaillir, car Bramante avait eu plus d'un duel, et tous avaient été funestes à ses adversaires.

— Quand il vous plaira, capitaine Bramante, dit-il en essayant de faire bonne contenance, vous me trouverez toujours prêt.

Puis se tournant vers ses soldats:

— Nous n'avons plus rien à faire ici, ajouta-t-il, partons.

Ils sortirent tous les cinq, et Bramante se retrouva seul avec Francesco.

— Ah ça, lui dit-il, après s'être assuré que Braccioli et ses archers étaient déjà loin, ne donnerez-vous maintenant l'explication de ce mystère? — Très-volontiers, répondit Francesco.

Il lui raconta alors la conversation qu'il avait entendue dans la cour.

— Dès que je sus le danger qui vous menaçait, ajouta-t-il, mon parti fut bientôt pris. Je rentraï avec précau-

tion, j'enlevai de votre pourpoint l'unique papier qui s'y trouvait, et j'y substituai la lettre que j'avais écrite au seigneur Ericcio, et dont votre bon camarade, le capitaine Braccioli, a pris tout-à-l'heure la peine de vous donner lecture. — Vous avez de l'esprit comme un diable! s'écria Bramante avec éclat. Mais ce parchemin, vous ne l'avez donc pas gardé sur vous? — Oh! j'avais prévu ce qui est arrivé. — Où est-il donc?

Francesco leva le couvercle de l'une des deux cruches vides, et en tira le parchemin et la croix de corail, qu'il remit à Bramante.

— Parfait! admirable! s'écria le capitaine émerveillé. Du diable s'ils l'auraient été chercher là! — Est-il donc vrai, capitaine, que ce parchemin vous expose à un si grand péril? — Si le duc de Milan savait que j'eusse cette page entre les mains, je serais perdu avant une heure... Cela vous étonne!... pendu haut et court comme un voleur de grand chemin! — En ce cas, si vous voulez me permettre de vous donner un conseil, il faut absolument vous débarrasser de ce parchemin sur lequel vos ennemis vont donner l'éveil, n'en doutez pas. — Oui, le garder sur moi désormais serait une grave imprudence, dit Bramante devenu pensif; mais qui charger d'un pareil dépôt?... J'ai bien des amis... mais Dieu leur fasse miséricorde; ce sont, à peu d'exceptions près, des

bohémiens qui campent partout et ne logent nulle part, de rudes compagnons à qui la bonne volonté ne manque pas, mais qui s'en donnent au premier moment où ils se trouvent, sur un coin de table, comme moi tout-à-l'heure, comme moi. Bramante, qui déjà oubliait, pour un verre de vin d'Italie, que j'étais porteur d'un papier où sont écrits en lettres de sang le passé d'une pauvre mère et l'avenir de son enfant! Ah! je ne suis plus digne de cette mission sacrée, et ce qui vient de m'arriver est un avis du ciel qui m'ordonne de chercher un homme sûr, loyal, un de ces hommes enfin à qui on confie un secret sous le sceau de l'honneur, et qui, plutôt que de le livrer, fût-ce au prix d'une couronne, se laisseraient arracher vifs les entrailles et le cœur. — Oui, dit Francesco, il faudrait pour de tels devoirs un homme dont l'amitié vous fût assez connue pour que vous n'eussiez pas à craindre d'être trahi, et qui, surtout, habitât hors des Etats de Visconti. — Par Jupiter! un pareil homme ferait merveilleusement mon affaire; mais où le trouver? — Une proposition, capitaine: voulez-vous que ce soit moi? — Vous? s'écria Bramante tout surpris. — Moi-même. Croyez-vous en mon amitié? — Comment me serait-il permis d'en douter après ce que vous venez de faire? — Vous défiez-vous de ma discrétion ou de mon intelligence? — Je suis convaincu de l'une comme de

parties en litige sont redevables de la nouvelle tournure que prennent ces épineuses questions entre l'Allemagne et le Danemarck, aux conseils amicaux de deux grandes puissances, et par suite aux démarches diplomatiques que leurs ministres respectifs des affaires étrangères ont fait faire auprès des différentes cours allemandes particulièrement intéressées à l'aplanissement de ces graves difficultés.

» On pense toujours que le gouvernement convoquera au mois de janvier, à Copenhague, le conseil suprême délibératif pour toutes les parties de la monarchie danoise. Ce serait peut-être le meilleur moyen de soumettre à la délibération de la grande assemblée les réclamations constitutionnelles élevées par les Etats des deux duchés allemands contre la situation politique qui leur est créée par les dispositions de la loi fondamentale commune aux différents pays dont l'ensemble forme le royaume de Danemarck; ce ne sera qu'au retour du roi, attendu le 27, de son voyage dans le Sleswig et le Jutland, que le public pourra connaître la résolution du gouvernement au sujet de la convocation éventuelle du conseil suprême de la monarchie. »

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 20 octobre. — Le journal officiel annonce que la Reine est arrivée au neuvième mois de sa grossesse.

Rien de changé dans la situation.

Vienne, 20 octobre. — Le Divan de Moldavie a voté hier à la presque unanimité l'autonomie de la principauté, conformément aux traités conclus avec la Porte et en reconnaissant les droits de celle-ci; l'union des Principautés sous un prince étranger d'une dynastie occidentale; un gouvernement représentatif, la neutralité de l'Etat.

Londres, le 21 octobre. — Les nouvelles de New-York du 9 octobre disent que la Park-Bank à New-York était assiégée par la foule et qu'elle payait bien. Les fonds étaient en baisse. L'argent est rare et très-démandé. Le change était flottant et nominal.

Londres, 22 octobre. — Le duc de Cambridge disait hier publiquement à Sheffield, que le recrutement marchait admirablement et que la crise indienne était passée.

15,700 livres sterling ont été expédiées hier pour l'Amérique, outre 30,000 livres sterling expédiées de France.

Colmar, le 22 octobre. — Le Tribunal correctionnel de Colmar a condamné M. Migeon à un mois de prison pour port illégal de la Légion d'Honneur, et il s'est déclaré incompetent pour statuer sur le délit de fraudes en matière électorale.

Berlin, 22 octobre. — Sans-Souci, 22 octobre, 9 heures 1/2 du matin. — Les symptômes favorables dans l'état de Sa Majesté ont encore continué hier.

Madrid, 21 octobre. — La convocation des Cortès, qui devait avoir lieu le 30 octobre, est reportée au 31 décembre. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

INDE. — Un journal de Londres, le *Morning-Advertiser*, se livre à des conjectures sur les conséquences que peut avoir la mort de Gholab-Singh, souverain de Cachemire, et donne sur ce royaume quel-

ques détails intéressants. Voici ce qu'on lit dans ce journal :

« La mort du maharajah Gholab-Singh, arrivée le 2 août, est un événement pour les Indes; il fut toujours l'ami fidèle des Anglais. Ses héritiers sont contraires à notre cause, et, probablement nous apprendrons bientôt des événements saillants dans ce royaume, qui forme notre frontière nord-est, dans la direction du Thibet.

» Cachemire est aussi vaste que l'Angleterre; il est situé au nord-est du Pendjab et à l'est de Caboul et de la Perse. C'est un jardin où règne un printemps perpétuel. Le climat est salubre et semblable à celui de l'Angleterre; mais, dans l'intérieur même, la neige couvre le sol de décembre à mars. La population est de moins d'un million d'âmes; c'est la plus belle race de la terre; les femmes surtout sont d'une rare beauté, leurs traits sont d'une pureté classique. Les Mogols de Delhi ont toujours donné des sommes fabuleuses pour les odalisques de Cachemire qui sont les perles de leur harem. Les hommes sont d'une forte constitution, mais indolents et non belliqueux. Leur perfidie dépasse tout ce que l'on peut voir, même aux Indes; de là le proverbe : *Cashmeeree, pepeeree!* (un habitant de Cachemire est sans foi). Le langage, qui dérive du sanscrit, est le plus discordant des idiômes.

» Runjet-Singh, le dernier monarque sikh célèbre fit la conquête de Cachemire en 1819. Une agression non provoquée contre le territoire anglais, en 1845, amena une campagne qui eut pour résultat l'annexion de Lahore. Un traité fut conclu; aux termes de ce traité, Cachemire fut cédé comme possession indépendante à Gholab Singh, qui reconnut la suprématie anglaise, et s'engagea à aider les Anglais avec des troupes s'ils en avaient besoin; nous devions, à notre tour, l'assister contre ses ennemis. L'armée de ce maharajah se composait de 1,200 hommes d'artillerie, 2,000 de cavalerie et 20,000 hommes d'infanterie, sans compter une force irrégulière qui devait être fournie par des chefs tributaires.

» Reste à savoir aujourd'hui si cette armée se déclarera contre nous ou si des dissensions intestines paralyseront sa force. Cette dernière alternative est probable. Le trésor amassé par les exécutions systématiques de Gholab-Singh est fabuleux, et sans nul doute il sera l'occasion de luttes acharnées. Dost Mahommed pourrait bien ne pas dédaigner une razzia en ce moment favorable et vouloir s'assurer ce trésor qui lui serait plus cher que notre amitié. »

#### FAITS DIVERS.

Dans la journée du 20 octobre, à Marseille, un nouvel et violent orage a éclaté sur la ville. Une épouvantable trombe d'eau, dans quelques instants; inondé toutes les rues des bas quartiers et les a changées en autant de torrents où roulaient des flots fangeux. La Canebière elle-même ne présentait plus, dans toute sa longueur, qu'une nappe d'eau très-vaste sous laquelle disparaissaient les trottoirs; et à son extrémité elle semblait se confondre avec la mer; elle était devenue, en un mot, l'un des grands affluents de la Méditerranée. — Havas.

— Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« En racontant l'accident arrivé sous le tunnel d'Angoulême, nous avons omis un petit épisode qui

a joint le grotesque au sérieux. Les derniers wagons du train de marchandises transportaient un troupeau d'ânes. Ce sont ces malheureuses bêtes qui ont subi le premier choc du train de voyageurs, et il y en a eu tout d'abord quelques-uns de coupés en deux. Quant aux autres ânes, les wagons ayant été éventrés, ils se sont élancés hors du convoi dans un état de terreur que le tapage des locomotives et l'obscurité du tunnel, non moins que la violence du choc rendaient tout naturel. Après avoir bondi, ahuris, ruant, brayant et le reste, ils se sont échappés à travers champs en se livrant aux gambades les plus désordonnées, à la chorégraphie la plus fantastique. On a voulu les rejoindre. Impossible. Les pauvres bêtes étaient comme folles. Il a fallu faire une battue en règle et mettre en réquisition les employés de l'administration; malgré cette chasse à courre d'un nouveau genre, ce n'est qu'à la fin du jour qu'on est parvenu à forcer les fuyards et à les remettre en wagons. »

— On lit dans la *Presse d'Orient*, du 10 octobre :

« M. le prince de Joinville est arrivé mardi soir de Sébastopol à bord du *Vacita-i-Tidjaret*, accompagné du duc de Penthièvre et du précepteur du jeune prince.

» Les autorités de Sébastopol avaient été prévenues et se sont trouvées au pied du fort Saint-Nicolas pour recevoir leurs hôtes. Le contre-amiral résidant dans ce port et le gouverneur de la ville ont mis des voitures et des chevaux à la disposition du prince, qui a visité le jour même toute à la ligne de défense, depuis la Karabelnaïa jusqu'aux ouvrages blancs et la Tchernaiïa. Un capitaine du génie, qui a servi sous les ordres du général Tottleben, avait été chargé d'accompagner le prince et de lui donner tous les renseignements.

» On rencontre encore sur le plateau une foule de vestiges des camps. Les prodigieuses défenses de Malakoff sont encore debout; on a démolé récemment les casemates immenses qu'elles renfermaient.

» Vendredi dernier, M<sup>me</sup> la princesse de Joinville a visité le harem de Riza-Pacha et le kiosk impérial des Eaux-Douces d'Asie.

» Mercredi, le prince de Joinville s'est embarqué avec sa famille sur le paquebot du Lloyd pour Brindisi, d'où il se rendra à Naples. »

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs une décision prise par M. le ministre des finances relativement à l'affranchissement de la musique manuscrite.

» Cette décision, qui intéresse un grand nombre de personnes s'occupant de la musique, est due à l'initiative de M. Roth, fabricant d'instruments de musique à Strasbourg, qui a soumis au ministre la question de savoir si la musique manuscrite et inédite doit être considérée comme correspondance, et, comme telle, être soumise à la taxe des lettres, ou bien si elle peut être considérée, comme marchandise, et jouir dès lors du bénéfice de la loi par son admission à la poste à titre d'échantillon sans valeur, et payer 10 c. les 100 grammes.

» M. le ministre a répondu que les papiers de musique manuscrite ne sont pas de nature à être assimilés aux imprimés ou aux échantillons, mais qu'ils peuvent être rangés dans la catégorie des papiers de commerce ou d'affaires. En conséquence, ils seront soumis dorénavant à la taxe fixée par l'art. 5 de la loi du 25 juin 1856, et ils ne paieront

l'autre. — Mon âge seul pourrait donc vous arrêter.... Mais qu'importe l'âge si le cœur a déjà tout ce qu'il faut pour aimer, comprendre et se souvenir? — Attendez donc, dit Bramante en relevant ses cheveux comme pour donner plus de clarté et de fraîcheur à ses idées; la proposition m'a d'abord paru, je l'avoue, tant soit peu abrupte et originale.... mais plus j'y songe, plus je réfléchis, et plus je reconnais qu'en effet vous êtes l'homme qu'il me faut... Francesco Bussoni, j'accepte votre offre de grand cœur; mais il est indispensable que vous sachiez quelle est l'importance du secret dont vous allez être dépositaire... Tenez, lisez ce parchemin que m'a remis ce matin la duchesse Béatrix, et vous saurez aussi bien que moi de quoi il s'agit. — Mais ces caractères sont tracés en rouge, fit observer Francesco. — C'est le sang de la duchesse, dit Bramante. — De la duchesse! répéta Francesco en palissant d'horreur au souvenir de la scène terrifiante que le nom de cette femme faisait de nouveau surgir à ses yeux; il essuya la sueur qui mouillait son front et se mit à lire le parchemin.

A mesure qu'il avançait dans cette lecture, il paraissait s'y appliquer, s'y attacher davantage; bientôt la surprise et l'émotion se peignirent sur ses traits, et il acheva de dévorer cette pièce d'un regard enflammé, comme si elle eût contenu une révélation du ciel ou de

l'enfer, comme si elle eût été pour lui-même un arrêt de vie ou de mort.

Quand il eut fini de lire, il tomba dans une réflexion profonde. Il était pâle et ses yeux lançaient des éclairs.

— Ainsi, pensait-il, cette Bianca Visconti, que tout le monde salue du titre de princesse, occupe un rang qui n'est pas le sien, et l'occupe au détriment d'une fille légitime, d'une fille qui a été enlevée à sa mère et y a quinze ans par Ericcio! Par Ericcio! répéta-t-il, et il y a quinze ans! Ah! quelle révélation! quel abîme maintenant entre elle et moi!

Il se tut, et se laissa absorber dans ses pensées. Le désespoir sembla d'abord anéantir toutes ses facultés, et deux larmes coulèrent le long de ses joues; mais tout-à-coup relevant le front et secouant les sombres préoccupations qui venaient de peser si lourdement sur son âme :

— Capitaine Bramante, lui dit-il, en lui saisissant le bras avec vigueur, soyez attentif et répondez-moi! — Qu'avez-vous, Francesco? Cette émotion... ce visage bouleversé! — Capitaine Bramante, reprit Francesco d'un ton grave et réfléchi, ne me disiez-vous pas tout-à-l'heure, que l'on avait vu de simples paysans se faire condottiere d'abord, et de condottiere s'élever jusqu'à être gonfaloniers de l'Eglise, connétables, princes

même? — L'Italie en compte plus d'un? — Et que faut-il pour faire un bon condottiere? — De l'intelligence et surtout un courage à toute épreuve. — C'est bien, capitaine; donnez-moi cette croix et ce parchemin. — Les voilà... mais expliquez-moi... — Que voulez-vous que je vous explique, capitaine Bramante? La main de Dieu est au fond de tout ce qui s'est passé entre nous aujourd'hui, et la parole humaine n'y a que faire. C'est Dieu qui vous a dit de m'offrir cette sainte mission. C'est Dieu qui m'ordonne de l'accepter. Vous comme moi, moi comme vous, abandonnons-nous à cette impulsion suprême. Adieu, capitaine Bramante, ou plutôt au revoir, car je sens là, et j'en suis aussi sûr que si j'avais en ce moment sous les yeux le livre de nos deux destinées, nous nous reverrons un jour!... — Que le ciel vous entende et vous exauce, mon brave Francesco! Au revoir... au revoir!

Les deux amis s'embrassèrent longuement, silencieusement, comme cela arrive quand le cœur déborde et que les mots sont impuissants pour traduire la pensée. Puis enfin, Francesco partit, reconduit jusqu'à la rue par le capitaine Bramante.

(La suite au prochain numéro.)

plus que 50 cent. par paquets du poids de 500 grammes et au-dessous, avec augmentation de 1 cent. par chaque dix grammes excédant.

» Nous félicitons vivement M. Roth, notre compatriote, d'avoir provoqué cette mesure, qui ne peut être que très favorable à la propagation de la musique. »

#### CHRONIQUE LOCALE.

La Société Philharmonique s'est réunie, ainsi qu'il avait été annoncé, le 22 de ce mois.

Il a été procédé au scrutin secret à la nomination des administrateurs dont les noms suivent :

MM. Le général comte de Rochefort ;  
Le vicomte O'Neill de Tyrone ;  
Louvét, maître de Saumur ;  
Maillard-Dufays, président du Tribunal ;  
Richard, procureur impérial ;  
Brou-Cuissard, sous-intendant militaire ;  
Beaumont ;  
Ch. Trouillard ;  
Dion ;  
Linacier ;  
Joly-Leterme, archiviste de la ville ;  
Cormery.

Les administrateurs présents, s'étant réunis au bureau provisoire, ont constitué le bureau définitif, composé de :

MM. Louvet, président honoraire ;  
Le général comte de Rochefort, } présidents ;  
Et le vicomte O'Neill de Tyrone, }  
Cormery, secrétaire-archiviste ;  
Dion, trésorier.

MM. Brick, chef de musique de l'École impériale de cavalerie.

Et Bouleau-Neldy, professeur, ont été investis des fonctions, l'un de chef d'orchestre, et l'autre de chef de la partie vocale par la Société, qui leur confie en outre le mandat de proposer deux sociétaires pour les suppléer ou remplacer en cas d'empêchement.

La cotisation personnelle et annuelle, à imposer aux sociétaires, a été fixée, uniformément, pour les membres actifs et honoraires, à 10 fr. pour une personne seule, et 15 fr. pour une famille composée du mari, de la femme et des enfants non mariés.

Les personnes qui désireront faire partie de la Société, et qu'on aurait omises involontairement, sont priées de se faire inscrire chez le secrétaire.

La prochaine réunion de la Société aura lieu jeudi prochain, 29 octobre, à 3 heures, à la Mairie.

Les journaux des départements traversés par la Loire sont remplis de détails concernant les débordements de l'Allier. Voici les détails les plus récents qu'ils donnent. A Moulins, le 21, l'Allier a subi une nouvelle crue. L'accroissement qui n'était que de 4 centimètres à l'heure vers 3 heures du matin, était à midi de 20 centimètres. M. le Préfet de la Nièvre a envoyé aux préfets voisins la dépêche suivante : « La Loire commence à croître à Nevers. A 9 heures du matin, les eaux sont à 1 mètre 50 cent. Elles croissent de 8 centimètres par heure. Il pleut depuis deux heures du matin. Les eaux ont commencé à baisser à Roanne. Le maximum de la crue a été de 4 mètres 5 centimètres. La crue de l'Allier qui s'était également arrêtée après avoir atteint le maximum de celle de 1856, continue en ce moment à raison de 20 centimètres à l'heure, au lieu de 4 centimètres à 3 heures du matin.

Tout le long des quais, les ouvriers sont à l'œuvre pour consolider les levées et fermer les ouvertures des parapets. On emplit des sacs de terre, on réunit des tombereaux et des brouettes ; on entasse des pavés. En un mot, bien que rien ne fasse prévoir encore que la ville sera menacée, les mesures les plus énergiques sont prises pour faire face à tout événement.

On annonçait, à Tours, l'arrivée très-prochaine de deux compagnies du génie, formant un effectif de trois cents hommes, dont l'administration, à la première annonce d'un danger possible, avait sollicité le secours par mesure de précaution. Elles ont dû quitter Arras avant-hier, et prendre le chemin de fer qui les a amenées à Tours. D'autres détachements doivent être dirigés sur divers points. Ces mesures sont purement de précaution, mais on veut être en mesure et surtout en force contre les sinistres qui, nous l'espérons, ne se présenteront pas.

Une dépêche de Roanne, du 21, mande qu'à St-Jast, la Loire est à 5 mètres. Elle monte encore ; il pleut toujours.

Nous lisons dans le *Moniteur du Loiret*, du 22 : « Les nouvelles de la crue énorme de l'Allier et de la crue signalée dans le haut de la Loire, ont causé hier un certain émoi dans notre population, et aujourd'hui, plusieurs propriétaires du Val sont accourus en ville pour se tenir au courant des dépêches. Dans le bas du fleuve, l'alarme a été vive ; à Tours, les ingénieurs ont immédiatement avisé aux mesures à prendre en cas de nouveaux périls. Les préfets de Tours et d'Angers ont immédiatement fait prévenir tous les fonctionnaires et tous les riverains de se tenir sur leurs gardes.

Les nouvelles du Haut-Allier signalent, comme nous l'avons dit hier, une crue supérieure à celle de 1856. Un pont du chemin de fer a été emporté. Hier, avis avait été transmis à Orléans et à toutes les gares de ne plus délivrer de billet pour Clermont ; mais les ingénieurs du chemin de fer sont sans doute parvenus à rétablir le passage, car on a repris aujourd'hui, sur un nouvel avis, l'expédition des voyageurs et des marchandises, pour le chef-lieu du Puy-de-Dôme. L'administration supérieure et celle du chemin de fer paraissent n'avoir pas d'inquiétude.

» On remarque que cette crue, qui jette l'alarme parmi nos populations, s'est manifestée juste à la même date qu'en octobre 1846. » — Havas.

Toutes les nouvelles reçues aujourd'hui du centre de la France s'accordent à annoncer un rabais sensible dans la crue qui s'était manifestée dans la Loire et dans quelques-uns de ses affluents.

Le *Memorial de l'Allier* considère le danger comme passé.

A Saumur, les eaux de la Loire ont atteint ce matin, à 10 heures, 2 m. 27 au-dessus de l'étiage.

#### Ville de Saumur.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la Ville de Saumur donne avis que la matrice des patentes, pour l'année 1858, est déposée à la Mairie (bureau des contributions), pour y rester pendant dix jours à la disposition des réclamants, afin qu'ils en puissent prendre connaissance tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir (*fêtes et dimanches exceptés*) et remettre par écrit leurs observations s'il y a lieu.

Hôtel-de-Ville, le 23 octobre 1857.

Signé : LOUVET, maire.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 22 octobre. — « Le Divan valaque a voté hier à l'unanimité :

» L'autonomie de la principauté conformément aux anciennes capitulations avec la Porte. La neutralité perpétuelle de l'Etat ;

» L'union avec la Moldavie, sous un prince étranger héréditaire dont les descendants devroient être élevés dans la religion grecque ;

» Un gouvernement constitutionnel avec représentation du pays. » — Havas.

Trieste, 23 octobre. — « Le courrier de Constantinople, du 17, annonce que le Divan est contraire aux propositions russes relatives à la délimitation des frontières en Asie.

» La légation russe de Téhéran a offert à la Perse une division de l'armée russe du Caucase, pour pacifier le Khorassan.

» La Porte persiste à réclamer la propriété de Périm et à refuser une indemnité pécuniaire. »

Sigmaringen, 22 octobre. — « Le comte portugais Livradio a demandé hier solennellement la main de la princesse Stéphanie pour le roi de Portugal. » — Havas.

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 13 au 22 octobre.

L'augmentation du taux de l'escompte n'a point aggravé les conditions de notre place. Elle n'a ajouté aucun élément de baisse à ceux qui y exerçaient leur empire. On aime mieux payer l'argent plus cher que de voir restreindre la durée des échéances, et, quoique l'escompte soit à un taux qui n'a jamais été atteint légalement en France, il est permis de s'applaudir relativement de cette première application de la nouvelle loi sur la Banque.

La baisse des fonds anglais a entraîné celle de notre rente ; les deux marchés de Paris et de Londres, qui depuis longtemps avaient peu d'action réciproque l'un sur l'autre, marchent maintenant à l'unisson, et suivent de communes péripéties. La réaction a cependant moins de gravité chez nous qu'en Angleterre ; la baisse qui frappe nos valeurs est passagère en quelque sorte et ne présente aucun des caractères d'une panique. Ses progrès sont d'ailleurs arrêtés par la ferme attitude des acheteurs au-dessous de 67 fr., et chaque fois que la rente tombe à 66 50, les demandes se relèvent promptement.

Une des conditions qui semble la plus propre à assurer, dans un avenir peu éloigné, un revirement favorable, c'est l'étendue et l'importance du découvert révélé par la faiblesse constante des reports en liquidation. En un temps donné, la faiblesse et la nullité du report doivent aussi infailliblement aboutir à la hausse, que son élévation doit au contraire fatalement produire la baisse.

A ce compte, la liquidation de quinzaine sur les chemins doit donner à réfléchir aux vendeurs. Encore une fois toute la spéculation est à la baisse, et quand viendra pour elle le moment de se retourner, ce sera un sauve-qui-peut général. Les spéculateurs prudents ont la conscience des dangers de leur position, et les ventes commencent à ce ralentir. Aussi, depuis huit jours, le mouvement rétrograde, loin de faire des progrès, s'est arrêté sur les chemins de fer.

Le Nord, qui était tombé à 833, parce que l'on craignait des livraisons de titres en liquidation, s'est raffermi à 878 ; l'Orléans, le Lyon, qui avaient été très-affectés, ont aussi regagné une partie du terrain perdu. Le Midi continue cependant à être très-offert, et chaque jour arrive une nouvelle réaction sur cet effet.

Le Béziers est très-faible à 560. Le Victor-Emmanuel de 470 à 473. Mais nous aimons à constater encore une fois, parmi les chemins secondaires, la tenue des actions nouvelles des Ardennes, qui se négocient facilement à 480.

Le marché industriel est à peu près dénué d'incidents et de transactions. Les valeurs que le public continue à favoriser de son choix sont toujours les mêmes ; ainsi la Caisse d'escompte Prost se soutient à 317, et se demande à ce cours ; à l'approche de l'assemblée du 27, qui est appelée à délibérer sur la fusion de cette compagnie avec le Crédit mobilier portugais. Les marbrières du Maine sont toujours recherchées de 45 à 50. On sait que cette affaire distribue 10 0/0 à ses actionnaires. — A. Dupont. (*Correspondance générale de l'Industrie.*)

#### BOURSE DU 22 OCTOBRE.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 66 75  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 90 75.

#### BOURSE DU 23 OCTOBRE.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 66 80.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 90 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux Rosiers.

### VENTE de Peupliers, Bouillards et Truissards.

A VENDRE.

PAR ADJUDICATION,

Le lundi 2 novembre 1857, à midi, en l'étude dudit notaire,

223 Arbres à haute et basse tiges, existant sur une ferme et plusieurs morceaux de terre, situés au canton de la Forêt, commune des Rosiers, sur le chemin longeant l'Authion.

Et 214 arbres à haute tige et truissards, plantés sur un morceau de terre, nommé les Derins, près le bourg des Rosiers.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> BEDON, notaire, ou à M. PATOUILLÉ, expert aux Rosiers, et pour voir les arbres, au sieur CHOISEAU, fermier, demeurant à la Forêt. (582)

### A VENDRE UN PRÉ,

Situé dans la Clarisière, commune de Saumur, contenant 1 hectare 25 ares 60 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (574)

Etudes de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, et de M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux Rosiers.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux Rosiers,

Le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 1857, à midi,

PAR PARTIES,

Au choix des acquéreurs,

LA FERME

### De la Planche-Princé,

Située au canton de la Forêt,

Commune des Rosiers,

D'une contenance totale de 13 hec-

tares 33 ares en terres labourables et prés ;

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1857, ou le 1<sup>er</sup> novembre 1858, au choix des acquéreurs.

S'adresser, pour les renseignements, auxdits M<sup>e</sup>s DUTERME et BEDON, ou à M. PATOUILLÉ-CHOYER, géomètre-expert aux Rosiers.

On pourra traiter avant l'adjudication. (583)

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8, est transférée même rue, n<sup>o</sup> 3. (379)

**A VENDRE***A l'amiable,***LES BIENS**

Ci-après,

*Situés commune de Saint-Martin-de-la-Place, arrondissement de Saumur.*1<sup>ent</sup>. Une maison, située à la Croix-Rouge, composée de deux chambres, écurie, toits à porcs, cour, jardin et ouche, contenant 44 ares.2<sup>ent</sup>. Un pré, situé au même canton, de l'autre côté de la levée, contenant 13 ares 75 centiares, joignant au couchant le sieur Bontemps, et des trois autres côtés des chemins.3<sup>ent</sup>. Trente-cinq ares 75 centiares de terre, affiés de vigne, au canton des Grands-Champs, même commune, joignant au levant le sieur Troloin.4<sup>ent</sup>. Quinze ares de prés, affiés de fruitiers, au même canton, joignant le sieur Etienne Guillon, et un petit chemin qui conduit à la route.5<sup>ent</sup>. Et 22 ares de terre, affiés de vigne, situés au canton de la Pelissière, même commune, joignant de chaque bout un chemin.S'adresser au sieur MESTAYÉ, jardinier à Saumur, place du Chardonnet, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire en ladite ville. (584)Etude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.**A VENDRE***A l'amiable,*1<sup>o</sup> UNE JOLIE MAISON NEUVE, Située à Saumur, rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 14.2<sup>o</sup> UN JARDIN,

Situé à Saumur, impasse de l'Ancienne-Poissonnerie, quartier St-Nicolas, joignant les maisons de MM. Leguin, plâtrier, et Tailbonis.

S'adresser à M. PHILIPPE STELWAGEN, propriétaire à Saumur, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire en ladite ville.

On donnera toutes facilités pour les paiements. (552)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 8 novembre 1857,

En l'étude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,**UNE MAISON,**

Nouvellement restaurée, située à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau, avec façade sur la route impériale de Tours à Nantes, divisée en trois corps de bâtiments, élevés d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un second étage, grenier au-dessus.

Cours et jardins attenants à la maison.

Le tout, contenant en superficie 11 ares, joint au nord un courant d'eau, au levant M. Vincent, au midi la levée de la Loire, M. Milsonneau-Gallé et une cour commune, et au couchant M. Milsonneau et les héritiers Nicolas Guitton.

Cette maison était autrefois habitée par M. Fraimbault-Rousseau.

L'acquéreur entrera en jouissance de suite. Mise à prix 4,000 fr. Une seule enchère prononcera l'adjudication.

S'adresser audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (577)**A CEDER**

DE SUITE,

**UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES,**

Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.**A VENDRE**

Par adjudication,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> LEROUX,

Le lundi 9 novembre 1847, à midi,

**LA PROPRIÉTÉ DE FELINE,**

Dépendant de la succession de M. Berthelot-Couscher,

Située dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 3 kilomètres de Saumur.

Et consistant en petite maison de maître, maison de fermier, jardin, cour, servitudes, ouches, logements en caves, pâtis complantés de noyers, terres labourables, prés, clos de vigne et bois-taillis, le tout de la contenance de 29 hectares 61 ares 05 centiares. (581)

**A VENDRE**

Par adjudication,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 8 novembre 1857, à l'heure de midi,

JARDIN, d'une contenance de 44 ares, et MAISON de jardinier, occupés par le sieur Boucheron, situés au canton du Bois-Barbot, commune de Saint-Lambert-des-Levées, et joignant au nord et au levant Delanoue, au couchant Legeard, au midi la route.

Cette petite propriété dépend de la succession de M. Berthelot. (576)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.**A VENDRE****LA FERME**

DU PETIT-TERTRE,

Commune de Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur, contenant 13 hectares 45 ares 32 centiares. (532)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 25 octobre 1857, à l'heure de midi,

**UNE PETITE PROPRIÉTÉ,**

Appartenant à M. Benoit,

Située au canton des Petites-Euverries, commune de St-Lambert-des-Levées,

Et composée d'une petite maison neuve, consistant en deux chambres, grenier au-dessus, un jardin, un verger et un morceau de terre labourable; le tout contenant un hectare 20 ares 49 centiares, et joignant au nord M. Delavau, au midi M<sup>me</sup> veuve Lange, au levant le chemin des Euverries, au couchant Loyau. (559)**A VENDRE**1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**A VENDRE****UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,**

Située à Munet, appartenant à M. Sallé.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (568)**A VENDRE**

PRÉSENTEMENT,

OU A LOUER EN GARNI,

*Pour cause de maladie,***L'HOTEL DU GRAND-TURC,***A Montsoreau.*

Il y aura toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. GUILLARD. (459)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

# NOUVEAUTÉS

## A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, à Saumur.

### ARTICLES POUR MARIAGE.

Tous les assortiments de cette maison sont doubles de ce qu'ils étaient les années précédentes.

Choix immense de HAUTE NOUVEAUTÉ pour ROBES, de CHALES tapis, rayés, stellas, algériens, mouzaïa.

ROBES à quilles, VELOURS de laine, DRAP ottoman, etc., etc.

CHALES STELLAS, fond cachemire, bordures brochées, depuis 18 fr. — 100 modèles nouveaux de CONFECTIONS pour dames; TALMAS ÉDREDON, depuis 6 fr.

**DRAPERIES**

DE TOUTES LES FABRIQUES.

Étoffes spéciales pour Paletots, Raglans, Cabans, Pantalons, Capots, et vêtements de dames et enfants.

Grand assortiment

**DE TOILES FIL**

Vendues bien au-dessous du cours.

On envoie des échantillons de tous les articles.

50 pièces toiles pour torchons, garanties tout fil, 50 cent. Toiles 2/3 pour chemises, garanties tout fil, 85 c., 95 c. et 1 fr.

Toiles 4/4 pour draps, garanties tout fil, 1 fr. 20 c.

CONFECTION ET RÉPARATION

**DE FOURRURES,**

MANCHONS, PALATINES, BERTHES ET MANCHETTES

*De toutes les fourrures connues.*

Manchons pour dames depuis 6 fr.

Manchons pour enfants depuis 4 fr. 95 c.

**PARURES EUGÉNIE** depuis 12 fr. 75 c.

(561)